



Un élève de 10 ans au commissariat pour une faute d'orthographe

Par [Maître Gilles Devers](#)

Mondialisation.ca, 21 janvier 2016

[Les actualités du droit](#)

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [11-Septembre et terrorisme](#), [Droits humains et État policier](#)

Chez nos amis british aussi, la (tur)lutte contre le terrorisme fait le spectacle ! L'histoire d'hier, c'est un gosse de 10 ans qui s'est retrouvé [au commissariat pour une faute d'anglais](#).

Nous sommes dans une école du Lancashire, au nord-est de l'Angleterre, et l'exercice consiste à parler de sa maison. Le gosse explique qu'il vit dans une maison mitoyenne, « terraced house ». Et là, survient le drame : il se trompe et n'écrit pas « terraced house » mais « terrorist house ». Ah ah ah... enfin des aveux : le petit vit dans une maison terroriste. Et alors ? Ben pour que ça marche, il manque un petit détail... à savoir que la famille est musulmane. Là mon ami, ton compte est bon !

Vous imaginez l'effroi du brave professeur : un enfant musulman vit dans une maison terroriste ! Une situation de grave danger, et le prof a aussitôt avisé la police, la [loi de 2005 contre le terrorisme](#) imposant [aux enseignants de signaler à la police](#) les comportements « extrémistes ».

- L'affaire est grave, chef ! Que fait-on, chef ? On fonce, chef ?

- La patrie est danger, et la loi de guerre contre le terrorisme est la condition de notre survie. Foncez !..

Et le lendemain, l'enfant était conduit sous bonne escorte au commissariat... avant que l'enquête montre la faute d'anglais...

Lamentable,... et surtout préoccupant. Le professeur comme la police ridiculisés par leur absence de réflexion... et le gosse a été plus que brassé par cette affaire. Sa famille explique « qu'il a désormais peur d'écrire, de faire usage de son imagination ».

La (tur)lutte les rend vraiment très cons... Les neurones gelés...

Gilles Devers

La source originale de cet article est [Les actualités du droit](#)

Copyright © [Maître Gilles Devers](#), [Les actualités du droit](#), 2016

Articles Par : [Maître Gilles Devers](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca